

CONDITIONS PARTICULIERES DU SERVICE SFR m@société.com

(janvier 2011)

1. DEFINITIONS

En complément des définitions des Conditions Générales SFR, les termes suivants utilisés dans les présentes Conditions Particulières auront la signification qui suit :

« **AFNIC** » : Association Française pour le Nommage Internet en Coopération chargée, par délégation de l'ICANN, d'administrer les zones de nommage Internet en ".fr"

« **Bureau d'enregistrement ou Organisme Compétent** » : Désigne l'organisme responsable de l'enregistrement des noms de domaines génériques ou de la zone France, différent selon que le nom de domaine choisi se trouve dans l'extension « .fr », « .com », « .biz », « .net », « .org », « .info » ou « .eu ».

« **Client** » : Désigne la personne physique ou morale, résidant en France métropolitaine, titulaire d'une offre mobile SFR (hors clients SFR la Carte, Forfaits Bloqués de SFR, Les Minis de SFR, SFR Business Team) ou d'une offre neufbox pro de SFR.

« **Compte de Messagerie** » : Boîte de courrier électronique de la forme <Utilisateur>@<Nom de Domaine>.fr (ou .com, .net, .org, .biz, .info, .eu) fournie par SFR au titre du Service de Messagerie, permettant de bénéficier d'une solution de messagerie électronique aux conditions décrites dans les présentes.

« **Données Client** » ; Signifie l'ensemble des données du Client hébergé sur les Plates-formes de Messagerie et d'Hébergement, en ce notamment compris ses messages électroniques, Pages et Site Web, documents, informations et contenus, bases de données, applicatifs et logiciels en tout genre, etc.

« **EURID** » : organisme européen à but non lucratif ayant pour objet l'attribution des Noms de Domaine dans l'extension « .eu »

« **ICANN** » : organisme américain à but non lucratif ayant pour objet l'attribution des Noms de Domaine dont ceux dans l'extension « .com », « .net », « .biz », « .org », « .info ».

« **JJ** » : Désigne le quantième du mois correspondant au jour d'ouverture de l'accès au service de SFR.

« **Nom de Domaine** » : Identifiant, dont le Client obtient un droit d'usage, correspondant à la traduction en mode alphanumérique d'une adresse en Protocole Internet permettant de désigner et situer les Pages et Site Web du Client

« **Pages et Site Web** » : Ensemble de dossiers et de fichiers informatiques, créés et édités par le Client sous sa responsabilité, destiné à être accessible sur Internet par l'Intermédiaire du Service d'Hébergement.

« **Plate-forme de Messagerie** » : Désigne la plate-forme de serveurs de messagerie mutualisés que SFR, dans le cadre du Service «SFR m@société.com», met à la disposition de ses Clients et qui intègre différents systèmes de traitement des messages électroniques.

« **Plate-forme d'Hébergement** » : Désigne une plate-forme de serveurs web mutualisés que SFR, dans le cadre du Service «SFR m@société.com», met à la disposition de ses Clients SFR et qui intègre différents systèmes d'hébergement de site web.

« **Service** » : Désigne le service «SFR m@société.com» comprenant :

- la fourniture d'un service de réservation et de gestion de Nom de Domaine
- la fourniture d'un service de messagerie électronique hébergée fourni à partir d'une Plate-forme de Messagerie mutualisée de SFR
- la fourniture d'un service d'hébergement de Page et Site Web sur une Plate-forme d'Hébergement mutualisée de SFR, consistant en une prestation de stockage et de traitement de données numériques, à partir d'un espace d'hébergement mis à disposition par SFR, permettant de rendre ces données accessibles aux utilisateurs du réseau Internet.

« **Transfert** » : Désigne le fait de reprendre la Gestion du Nom de Domaine du Client à un tiers ou de transmettre la Gestion du Nom de Domaine du Client au profit d'un tiers.

« **Whois** » : Base de données publiques des Bureaux d'enregistrement, librement accessible sur l'Internet permettant l'obtention par toute personne intéressée des informations de Contact de tout déposant d'un Nom de Domaine

2. OBJET

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SFR fournira le service « SFR m@société.com » au Client. Elles s'appliquent en complément, pour les Clients titulaires d'une offre mobile, des Conditions Générales d'Abonnement au service de téléphonie mobile SFR et pour les clients neufbox Pro de SFR, des Conditions Générales d'inscription aux services neufbox Pro de SFR. Elles sont régies par les Conditions Générales d'Abonnement pour les Clients titulaires d'une offre mobile et par les Conditions Générales d'inscription pour les clients neufbox Pro de SFR et forment un tout indissociable. En cas de contradiction entre ces Conditions Générales et les présentes Conditions Particulières, ces dernières prévalent.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

Ce Service étant une option du service de téléphonie mobile SFR ou du service neufbox pro, il ne peut donc être souscrit que si le Client bénéficie d'un contrat d'abonnement mobile ou neufbox pro SFR.

3.1 Service de gestion de Noms de Domaine

3.1.1 Réservation/Déclaration de Noms de Domaine

SFR effectue, pour le compte du Client, sous réserve de la fourniture par ce dernier des informations et documents nécessaires, la demande d'enregistrement (création/transfert) d'un Nom de Domaine qu'elle transférera au Bureau d'Enregistrement compétent, ainsi que son hébergement.

L'enregistrement du Noms de Domaine est effectué par un Bureau d'Enregistrement compétent, sous son entière responsabilité, selon ses propres règles et sous réserve de disponibilité du Nom de Domaine demandé. Le Client déclare avoir pleinement connaissance des règles administratives et techniques de nommage régissant le Nom de Domaine sollicité, (cf. Annexes 1 et 2) avant de souscrire au Service « SFR m@société.com ».

En tout état de cause, SFR ne réalisera pas les recherches d'antériorité afférentes au Nom de Domaine choisi par le Client, ces dernières incombant au Client. En effet, le Client doit vérifier que le Nom de Domaine demandé ne porte pas atteinte aux droits antérieurs et certifie qu'à sa connaissance l'enregistrement du Nom de Domaine ne viole pas les droits de propriété Intellectuelle d'autrui.

De plus, s'agissant des demandes de changement de délégation de Noms de Domaine, il est rappelé que SFR ne peut s'engager ni sur les résultats ni sur les délais de prise en compte de la demande compte-tenu du fait que ledit changement relève de la seule compétence des Organismes Compétents.

3.1.2 Modalités d'enregistrement de Nom de Domaine

Lorsque le Client souhaite enregistrer un Nom de Domaine, SFR demande sa réservation et son enregistrement auprès du Bureau d'enregistrement compétent, si celui-ci est disponible au moment de la demande.

La réservation du Nom de Domaine se fait depuis l'espace MonCompte du Client sur le site www.sfr.fr. Le Client est invité à tester la disponibilité du Nom de Domaine qu'il souhaite réserver, dans la limite des extensions « .fr », « .com », « .biz », « .net », « .org », « .info » ou « .eu », et dans le respect des droits des tiers (droits des marques, droits de propriété intellectuelle, droits de la personnalité,...), de la législation et de la réglementation en vigueur.

Pour finaliser sa demande de réservation, le Client doit déclarer sur un formulaire de réservation en ligne un certain nombre de données identifiantes pour le propriétaire du Domaine dont la liste exacte et le caractère facultatif ou obligatoire sont précisés lors de leur saisie sur le formulaire (nom et prénom pour une personne physique, dénomination sociale et numéro d'identification pour une personne morale, adresse postale complète, adresse e-mail, numéro de téléphone).

Pour toute extension choisie, le Client devra renseigner une adresse postale en France métropolitaine pour le propriétaire du Nom de Domaine.

Pour certaines demandes d'enregistrements de Nom de Domaine, le Client devra obligatoirement fournir à SFR un document rempli et signé à la demande du Bureau d'Enregistrement compétent. Dans ce cas, SFR transmettra par email au Client le dit document et la procédure pour le renvoyer. Le Client devra alors retourner ledit document à l'Organisme compétent dans le délai indiqué sous peine de ne pas voir la procédure d'enregistrement du Nom de Domaine demandé aboutir.

3.1.3 Acceptation de l'Enregistrement

L'enregistrement d'un Nom de Domaine ne pourra être effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données du Bureau d'Enregistrement.

L'AFNIC, l'ICANN et l'EURID se réservent le droit de procéder à des vérifications (en particulier sur les entreprises et les marques, sur le fait que le numéro de téléphone est français) après l'enregistrement du domaine, et peuvent être amenés à annuler l'enregistrement.

Lorsque le Nom de Domaine est attribué par le Bureau d'Enregistrement compétent, SFR en informe le client par courrier électronique. Le Client obtient alors un droit d'usage du Nom de Domaine attribué pour une durée d'un an renouvelable tacitement, Nom de Domaine qu'il conservera tant qu'il respectera l'ensemble des règles administratives et financières en vigueur.

Le Client reçoit également dans ce courrier électronique ses identifiants (nom d'utilisateur, mot de passe) lui permettant de se connecter à son outil d'administration défini dans l'article 3.3 ci-dessous, pour la gestion de son Nom de Domaine, de sa Messagerie, et de son espace Site Web.

Après le succès de l'enregistrement, SFR assure la gestion du Nom de Domaine, à savoir le renouvellement tacite ou la suppression du Nom de Domaine sous réserve d'acceptation du Bureau d'enregistrement compétent.

3.1.4 Transfert de la gestion du Nom de Domaine

Lorsque le Client possède déjà un Nom de Domaine dans l'extension « .fr », « .com », « .net », « .org », « .biz », « .info » ou « eu », SFR peut en assurer la Gestion auprès d'un Bureau d'enregistrement à la demande du Client et procède alors à un Transfert à son profit.

Dans le cadre d'un Transfert de la gestion d'un Nom de Domaine au profit de SFR, le Client doit fournir à SFR un code d'authentification ou une clé titulaire, récupérée auprès de son gestionnaire actuel.

Le transfert ne sera possible que :

- en l'absence de procédure en cours, gracieuse ou contentieuse, entre le Client et son gestionnaire actuel ou de recours d'un tiers
- si le Nom de Domaine du Client n'a pas été enregistré ou transféré dans les soixante (60) derniers jours qui précèdent sa demande de transfert ou
- si le Nom de Domaine n'expire pas dans les quinze (15) jours qui suivent sa demande de transfert.

SFR contacte alors le Bureau d'enregistrement qui procédera au Transfert au plus tôt dès l'accord du gestionnaire actuel et au plus tard :

- pour les .fr : dans les six (6) semaines après la demande en cas de refus de celui-ci.
- pour les « .com », « .net », « .org », « .biz », « .info » : dans un délai de 7 jours maximum
- pour les « .eu » : dans un délai de 14 jours maximum

Après le succès du Transfert, SFR assure la gestion du Nom de Domaine, à savoir le renouvellement ou la suppression du Nom de Domaine sous réserve d'acceptation du Bureau d'enregistrement compétent.

De même, le transfert de la gestion du Nom de Domaine par SFR vers un autre gestionnaire sera effectif dès la demande effectuée au nom du Client par le nouveau gestionnaire choisi, sous réserve d'absence de procédure en cours, gracieuse ou contentieuse, entre le Client et SFR, ou en cas de recours d'un tiers, et sous réserve des conditions de transfert propre au Domaine.

3.1.5 Cession d'un Nom de Domaine au profit d'un tiers

L'exploitation d'un Nom de domaine ne repose que sur un droit d'usage. Le Titulaire d'un Nom de domaine peut toutefois transmettre ce droit d'usage à une autre personne morale ou physique remplissant les conditions indiquées dans les Chartes de Nommage (cf Annexes 1 et 2). Ce transfert de propriété nécessite obligatoirement l'accord écrit du cédant et du cessionnaire.

Pour tous les Noms de Domaine le Client cédant et le cessionnaire devront remplir et signer conjointement le Formulaire afférent qui leur sera transmis par SFR.

3.1.6 Règlement des conflits de Nom de Domaine

En cas de conflit, contentieux ou précontentieux, concernant l'enregistrement d'un Nom de Domaine, le Client sera seul responsable du règlement de ce conflit, en mettant en œuvre, le cas échéant, la procédure de règlement des litiges prévue par la politique de règlement des conflits relative à la zone de nommage concernée et/ou un règlement précontentieux ou contentieux auprès des juridictions nationales compétentes.

SFR s'engage à respecter toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire et obligeant SFR, sur demande du Bureau d'enregistrement concerné, à suspendre, transférer ou annuler le Nom de Domaine concerné du Client, sans compensation pour ce dernier.

3.2. Service de Messagerie

3.2.1. Caractéristiques des Comptes de Messagerie

Le Client peut créer jusqu'à 10 Comptes de Messagerie en collaboratif permettant de bénéficier des fonctionnalités d'envoi/réception d'email, d'agenda, de carnet d'adresses, de porte-documents, de bloc-notes et de la gestion des tâches. La taille de l'espace de stockage alloué à chaque Compte de Messagerie est limitée à 2 gigaoctets (Go).

3.2.2. Gestion de la Plate-forme de Messagerie

Dans le cadre du Service de Messagerie, SFR assure :

- l'infogérance de la Plate-forme de Messagerie et la fourniture de l'infrastructure, des équipements, et des Logiciels nécessaires à l'exploitation de la Plate-forme,
- la surveillance de la Plate-forme de Messagerie,
- l'intégration de l'infrastructure d'hébergement avec des réseaux redondants,
- une protection anti-virus et anti-Spam de base,
- un outil d'administration déporté de type Extranet,
- une surveillance globale et active des applications de messagerie,

Il est rappelé que la Plate-forme de Messagerie est utilisée pour les besoins de plusieurs Clients, étant toutefois précisé que chaque Client n'a accès qu'à ses propres Données Client.

3.2.3. Fonctionnement du Service de Messagerie

Si la taille de l'espace de stockage des messages électroniques allouée à chaque Compte de Messagerie est limitée à 2 gigaoctets (Go), le nombre de messages électroniques entrants ou sortants pour une période donnée n'est pas limité. Toutefois, SFR se réserve le droit de limiter ou d'interdire tout usage de la Plate-forme de Messagerie qui serait abusif, contraire à une utilisation normale, ou non conforme à sa destination, notamment lorsque celui-ci est de nature à compromettre les performances de la Plate-forme de Messagerie de SFR. L'envoi de messages en masse, qu'ils soient sollicités ou non par leurs destinataires, tels que newsletters, publicités, etc. à travers la Plate-forme de Messagerie de SFR est interdit.

La taille des messages (y compris les pièces jointes, encodage et encapsulation) émis et reçus ne pourra par ailleurs dépasser 10 mégaoctets (Mo). Au-delà, l'expéditeur recevra un message d'erreur système.

SFR ne garantit pas le délai de distribution d'un message à travers Internet. La durée de vie des messages dans les files d'attente de réception/émission des Comptes de Messagerie hébergés sur les serveurs de la Plate-forme de Messagerie, est de trois (3) jours (hors spam). Le contenu des comptes mails hébergés sur la Plate-forme de Messagerie sera sauvegardé chaque semaine.

Les sauvegardes ne sont utilisées qu'en cas de restauration des Comptes suite à un crash système sur la Plate-forme de Messagerie SFR, et non sur demande du Client sur son Compte personnel.

3.2.4. Description du service de messagerie

le Client pourra créer, par l'intermédiaire de l'outil d'administration défini dans l'article 3.3 ci-dessous, ses propres adresses e-mail de la forme <Utilisateur>@<Nom du Domaine>.fr (ou .com, .net, .org, .biz, .info, .eu).

Par ailleurs, chaque Compte de Messagerie est identifié par une adresse SMTP. Il est possible de créer un nombre illimité d'alias de cette adresse, qui accèdent au même Compte de Messagerie. Le titulaire pourra disposer d'une liste d'adresses e-mail personnalisées dénommées alias. L'ensemble des créations, modifications et suppressions d'alias sera effectué par l'outil d'administration défini dans l'article 3.3 ci-dessous.

SFR offre également au Client et à ses collaborateurs, qui disposent d'un ou plusieurs Compte de Messagerie, une interface afin de gérer leur boîte mail depuis un navigateur Internet compatible.

3.2.5. Anti-virus

Le Service de Messagerie inclut en standard un service d'antivirus vérifiant l'innocuité des mails reçus de l'extérieur sur les Comptes de

Messagerie. SFR fait tous les efforts possibles pour protéger le Client contre les attaques virales et autres menaces de même nature. La rapide évolution des virus et de leur méthode de diffusion fait que SFR ne peut garantir contractuellement le Client contre ce type de menaces, ce que le Client reconnaît expressément. SFR s'engage à mettre à jour les signatures de virus avec une fréquence au moins quotidienne. Les fichiers attachés aux mails reçus par les utilisateurs seront vérifiés, par rapport à la base des virus connus, et nettoyés des virus identifiés. Si l'éradication du virus n'est pas possible, les fichiers attachés aux mails seront supprimés. L'utilisateur du compte de Messagerie sera alerté de cette suppression par une notification insérée dans le mail d'origine.

3.2.6. Antispam

Le service antispam est inclus dans le Service de Messagerie. Pour détecter les spams sur les messages entrants, SFR intègre une ou plusieurs listes provenant d'organismes tiers. Ces listes contiennent les adresses IP de spammers connus ainsi que celles de serveurs connus comme émetteurs de Spam. En cas de détection de Spam, SFR tague l'objet du message. SFR fait tous les efforts possibles pour protéger le Client contre les spams. La rapide évolution des systèmes de Spam fait que SFR ne peut garantir contractuellement le Client contre la réception de pourriels (Spam) dans les Comptes de Messagerie ou contre l'orientation dans un répertoire dédié aux courriers indésirables de messages non constitutifs de Spam. SFR se réserve le droit de prendre toutes les mesures techniques et juridiques nécessaires pour prévenir et interdire tout message de type Spam de transiter sur le réseau de SFR.

Une telle mesure pourrait intervenir, entre autres et sans limitation, sous la forme de mise en œuvre de filtres ou d'autres solutions techniques et la poursuite civile ou pénale des contrevenants.

3.3. Service d'Hébergement

Le Service d'Hébergement consiste en la réservation d'un espace de stockage limité à un (1) gigaoctet (Go), pour les pages du Site Web que le Client souhaiterait voir hébergé par SFR. SFR mettra à disposition du Client des outils pour télécharger le contenu de son site web, et donnera à ce dernier la possibilité de créer notamment des blogs et des forums.

Le Site Web est hébergé sous le Nom de domaine du Client.

Le contenu du/des Pages et Site(s) Web du Client devra respecter les stipulations de la législation et réglementation en vigueur en matière de Site Internet. Les pages du Site Web proposées dans le cadre du Service d'Hébergement ne sont pas des sites de téléchargement. En conséquence, en application de l'article 6-1-8 de la Loi du 21 juin 2004, SFR peut être amené à suspendre l'accès à tout site qui aurait pour objet de proposer un téléchargement ou, de manière générale, qui enfreindrait les droits des tiers. L'exécution des programmes CGI (Common Gateway Interface), autres que ceux qui sont fournis par SFR, est interdite.

3.4. Outil d'administration

Cet outil d'administration permet au Client d'accéder à la gestion et aux informations liées au Nom de Domaine, aux Comptes de messagerie et au(x) page(s) du Site Web hébergés sur les Plates-formes de Messagerie et d'Hébergement, dans la limite de la capacité de cet outil.

Cet outil d'administration est accessible via une interface Web par login et mot de passe à une adresse fournie à la création du service et dont la gestion devra être confiée par le Client à un administrateur, membre de son personnel. Ces identifiants (login et mot de passe) peuvent être modifiés par SFR à tout moment au cours du Contrat de Service par envoi d'un courrier ou mail au Client. Ils sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage par conséquent à en assurer la sécurité, à en préserver la confidentialité et, en particulier, à ne pas les communiquer à des tiers. Il est seul responsable de l'utilisation faite de ses identifiants, quel que soit l'utilisateur, et des conséquences qui en résultent. Toute connexion ou opération effectuée à partir des identifiants du Client sera réputée avoir été effectuée par ce dernier.

Le Client doit informer SFR, immédiatement, de toute perte, détournement ou utilisation non autorisée de ses identifiants, SFR ayant alors la possibilité de bloquer l'accès au Service ou de donner de nouveaux identifiants.

4. MODALITES DE SOUSCRIPTION DU SERVICE

4.1 Le Service est ouvert à tous les titulaires d'une offre mobile SFR (hors SFR la Carte, Forfaits Bloqués de SFR, Les Minis de SFR, SFR Business Team) ou d'une offre neufbox pro de SFR, telle que décrites dans les documentations commerciales établies et mises à jour par SFR à l'attention de ses Clients.

Le Service peut être souscrit dans certains points de vente SFR, par téléphone auprès du Service Client ou sur SFR.fr, rubrique Mon Compte.

4.2 Par dérogation aux Conditions Générales d'Abonnement au service de téléphonie mobile SFR et aux Conditions Générales d'inscription aux services neufbox Pro de SFR, et conformément aux dispositions de l'article L 121-20-2 du Code de la consommation, le Client est expressément informé qu'il ne peut exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du Nom de Domaine commandé auprès de SFR, étant donné que ce Service s'apparente à la fourniture d'un bien personnalisé au sens de la Loi.

5. QUALITE DE SERVICE

SFR s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir la meilleure disponibilité du Service.

Ne sont pas prises en compte dans cette disponibilité les périodes d'indisponibilité dues à l'un des événements suivants :

- Indisponibilité d'une partie seulement des fonctionnalités ;
- Problème sur le réseau local du Client, sur la connexion Internet ou sur le réseau privé du Client permettant d'accéder à la Plateforme de Messagerie ou d'Hébergement, ce qui empêche le Client d'accéder ou d'utiliser le Service ;
- Problème dû au dépassement par le Client des limitations et restrictions d'utilisation ;
- Problème dû à une action du Client ayant pour effet de déclencher une mesure de sécurité sur les Plates-formes de

SFR ;

- Période de maintenance des systèmes (généralement effectuée entre 00H00 et 06H00).
- Installation urgente de correctifs de sécurité visant à contrecarrer une attaque ou à corriger un problème mettant en péril la confidentialité ou l'intégrité des données et générant une interruption de service inférieure à 1 heure ;
- "Bugs" Logiciels ou problèmes à l'origine de l'interruption des prestations;
- Attaque de la Plate-forme de Messagerie ou d'Hébergement, notamment par déni de service ;
- Non-respect de l'une de ses obligations par le Client.

6. DUREE

L'inscription au Service prend effet à compter de sa date de souscription et ce, pour une durée indéterminée. L'inscription au Service vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Particulières.

7. CONDITIONS FINANCIERES

Les tarifs applicables au Service sont définis dans la documentation établie et mise à jour par SFR à l'attention de ses clients. La facturation du Service par SFR débute à la date de souscription dudit Service. La facturation est donc, pour la première facture, calculée au prorata temporis en fonction de la date d'activation du Service par rapport au JJ du contrat d'abonnement mobile principal ou à la date de souscription de la neufbox pro de l'Utilisateur. En cas d'échec dans la réservation du Nom de Domaine choisi (ex : le Client qui n'a pas pu réserver le Nom de Domaine choisi en raison de son indisponibilité), et dans l'hypothèse où le Service a déjà été facturé au Client, SFR remboursera le Client sous forme d'avoir sur sa prochaine facture.

8. UTILISATION DU SERVICE

8.1. Le Client s'engage :

- A respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers auxquels il aura accès du fait de l'utilisation du Service, et à obtenir des tiers, titulaires de droits sur les œuvres (textes, images, vidéos, sons ou tout autre élément protégé) qu'il pourrait utiliser et, en particulier, inclure dans ses messages électroniques, Pages de Site Web, les autorisations préalables et concession de droits, de portée internationale, nécessaires.
- A utiliser le Nom de Domaine « en bon père de famille » et à s'interdire toute utilisation contraire aux lois et règlements en vigueur.
- A respecter les codes de conduite, usages et règles de comportement qui sont diffusés sur les sites Web, ainsi que les notices et avertissements mentionnés par SFR.
- A ne pas interférer avec la jouissance du Service par d'autres utilisateurs, à ne pas accéder ou tenter d'accéder de manière illicite à d'autres réseaux ou systèmes informatiques connectés au Service, à ne pas utiliser le Service pour propager des virus, cheval de Troie ou autres programmes destinés à nuire, à ne pas pratiquer d'actes, sous quelque forme que ce soit, de piratage informatique.

8.2. SFR n'exerce pas de contrôle a priori sur les Pages du Site Web, courriers électroniques ou toute donnée échangée par le Client par le biais du Service et n'assume aucune responsabilité quant à leur contenu.

Le Client est seul responsable des informations stockées sur ses Pages et Sites Web et/ou contenues dans ses courriers électroniques. Il est rappelé au Client que si ses Pages et Sites Web permettent la saisie d'informations nominatives, la constitution d'un fichier automatisé contenant de telles données est soumise à une déclaration à la CNIL en application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qu'il lui appartient d'effectuer. Le Client est informé que tout élément constituant ses Pages et Sites Web encourt le risque d'être copié par les tiers utilisateurs de l'Internet. Le contenu des Pages du Site Web du Client devront respecter les stipulations des lois et règlements en vigueur.

8.3. Le Client s'engage également à ne jamais utiliser le Service à des fins frauduleuses telles que notamment piratage, intrusion dans des systèmes informatisés ou de « hacking ». De manière plus générale, le Client s'interdit de procéder à tout agissement qui pourrait être contraire à une disposition réprimée civilement ou pénalement.

Le Client s'engage expressément à ne pas utiliser le Service à des fins illégales et notamment d'une manière :

- qui contrevienne à l'ordre public et aux bonnes mœurs, notamment par l'inclusion d'éléments tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive ou limitative, des éléments à caractère pornographique, de proxénétisme ou de pédophilie, ou encore à caractère violent, le contenu étant susceptible d'être vu par des mineurs ; et/ou
- qui contrevienne aux intérêts légitimes des tiers ou de SFR, et notamment par voie d'insulte ou de diffamation, ou qui porte atteinte à la vie privée d'autrui ou aux droits de la personnalité, ainsi qu'aux droits patrimoniaux ou extrapatrimoniaux de tiers ou de SFR, en particulier aux droits des auteurs sur leurs œuvres ou aux titulaires de droits de propriété intellectuelle par la commission d'actes de contrefaçon, y compris dans le cadre d'adresse URL qu'il utiliserait ; et/ou
- qui revête le caractère d'appel au meurtre, d'incitation à la haine raciale ou de négation des crimes contre l'humanité ; et/ou
- qui permette, via la création de liens hypertexte vers des sites ou des pages de tiers, d'enfreindre tout ou partie des dispositions qui précèdent ou, plus généralement, les dispositions de la loi française.

Le Client s'interdit d'utiliser le Service en vue de la diffusion de courrier électronique à des fins publicitaires ou promotionnelles, ainsi que l'envoi en masse de courriers électroniques non sollicités.

SFR se réserve le droit de suspendre ou de résilier le présent Contrat ou tout Compte de Messagerie lorsqu'un ou plusieurs utilisateurs ont généré des courriers non sollicités ou Spam, des messages en masse même sollicités par leurs destinataires, ou des messages présentant des caractéristiques contraires aux règles de l'Internet (virus, chevaux de Troie, etc.). Le Client garantit SFR contre toutes conséquences dommageables pour SFR qui pourraient résulter de l'un quelconque des actes ci-dessus. Plus généralement, toute

tentative d'utilisation de l'infrastructure de SFR pour envoyer et/ou relayer des messages qui cachent ou modifient la source du message constitue une infraction aux règles de fonctionnement et de sécurité de SFR, susceptible des mêmes sanctions.

Le Client s'interdit tout acte de revente ou de commercialisation du Service.

8.4. Le Client est seul responsable du contenu des services qu'il pourrait consulter par le biais du Service. SFR n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'assure aucun contrôle, sous quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire du Service.

8.5. Le Client reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ainsi que de la possibilité d'interruptions, lenteurs et inaccessibilités au réseau Internet ou à certains services ou contenus et, en particulier, du fait que les transmissions de données peuvent être saturées à certains moments de la journée, faits dont SFR ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

Le Client reconnaît que, du fait de la nature du réseau Internet, les données circulant sur ce réseau ne sont pas protégées contre toute forme d'intrusion y compris par voie de piratage. Dès lors, le Client reconnaît avoir été averti que SFR ne peut en aucun cas assurer la confidentialité de quelque information que ce soit qui soit transmise sur Internet et qu'il appartient au Client de mettre en œuvre les modalités nécessaires afin de préserver la confidentialité des informations qu'il transmettrait sur le réseau Internet.

8.6. Plus généralement, le Client s'engage à respecter en permanence toutes les obligations, présentes ou à venir, mises à sa charge par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de son utilisation du Service. Il respectera également le code de conduite développé par les utilisateurs d'Internet (disponible sur le site <http://www.afa-france.com/netiquette.html>) dont la transgression peut avoir pour effet d'exclure le client de l'Accès à Internet, SFR ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de ce fait.

8.7. SFR rappelle qu'elle demeure étrangère aux relations que le Client pourra nouer, au travers de l'utilisation du Service, avec tous tiers dans le cadre d'opérations de toute nature et notamment commerciales, ces dernières ne concernant exclusivement que le Client et le tiers concerné. En conséquence, SFR ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait de telles relations.

De même, SFR ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait de l'usage du Service ou de tout autre service accessible via le réseau Internet ni de défaillances du réseau Internet ou toute situation relative à la qualité de transmission, temps ou restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs connectés.

9. OBLIGATIONS DES PARTIES

9.1. Les Parties s'engagent à respecter et à faire respecter à toute personne sous leur contrôle, toutes dispositions légales ou toutes décisions des autorités réglementaires compétentes susceptibles de s'appliquer aux présentes, et notamment la loi du 10 juillet 1991 en matière de secret et de neutralité des correspondances émises par voie des télécommunications, et la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel.

9.2. Le Client autorise SFR à interrompre la fourniture de tout ou partie du Service, après information préalable et écrite du Client, dans les conditions requises par la loi, la réglementation la doctrine, les standards professionnels ou la jurisprudence et, en particulier, si les Services sont utilisés dans un but ou d'une manière frauduleuse ou contraire à la loi ou aux conditions qui pourraient être imposées par une autorité gouvernementale et/ou une autorité de réglementation compétente, en vue de préserver ses intérêts.

9.3. SFR se réserve le droit de coopérer, conformément à la loi, avec les autorités qui effectueraient des vérifications en relation avec des contenus et/ou services accessibles via le réseau Internet ou avec des activités illégales exercées par un quelconque utilisateur d'Internet.

9.4. Pour la fourniture du Service de gestion de Nom de domaine, SFR a une obligation de moyens. En effet, SFR n'est pas responsable de l'indisponibilité du Nom de domaine. A titre d'exemple, SFR ne saurait être tenu responsable de conséquences découlant des modifications des règles par les Autorités de nommage, de retard ou de l'interruption d'accès au système d'enregistrement de noms de domaine des Organismes compétents ou d'erreur, omission ou absence dans le traitement du Nom de domaine demandé par les Organismes compétents.

La responsabilité de SFR ne pourra être engagée que pour les seuls dommages directs résultant d'une faute prouvée à son encontre.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET RESPONSABILITE DES DONNEES

Toutes les Données Clients hébergées sur la Plate-forme de Messagerie ou d'Hébergement de SFR sont la propriété du Client. SFR ne revendique aucun droit sur la propriété de ces données, à l'exception toutefois de celles de ces données qui auraient été créées par SFR elle-même.

10.1. Concernant le Service de messagerie

SFR stocke automatiquement, sous réserve de certaines exclusions relatives à des protections (antivirus, spam, firewall...), de façon neutre et légitime, les Données Clients. SFR est garante de l'intégrité des messages et de leur conservation à long terme.

10.2. Concernant le Service d'Hébergement

En toute hypothèse, le Client doit sauvegarder, de façon systématique, ses pages et Site web (et plus généralement toutes les données hébergées) sur un support adéquat (disque dur, support autre...), d'autant que toute résiliation, fin de contrat ou suspension du Service entraîne l'effacement et la suppression des pages, du site web et de toutes les données hébergées. Le Client, étant prévenu de cela et y ayant expressément consenti par les présentes, reconnaît ne pouvoir engager la responsabilité de SFR dans le cas où une ou plusieurs pages web (et plus généralement toutes les Données Clients hébergées) seraient perdues.

10.3. Propriété intellectuelle

SFR est seule propriétaire de ses marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes distinctifs. Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de SFR et s'interdit de susciter toute analogie dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit,

entre les signes distinctifs, propriété de SFR et les siens. Le Client reconnaît et accepte que toute autre utilisation soit constitutive de contrefaçon et qu'elle engage sa seule responsabilité à l'exclusion de toute responsabilité de SFR.

11. SUSPENSION DU SERVICE

L'utilisation du Service par le Client, en contravention avec les dispositions des Conditions Particulières ou la réglementation applicable, aura pour conséquence la suspension du Service.

Cette suspension prend effet à réception par le Client d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet au terme d'un délai de préavis de 72 heures ouvrées et sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 12 ci-dessous.

Dans le cas où la suspension se prolongerait pour une durée supérieure à 3 (trois) mois consécutifs, SFR serait en droit de résilier l'accès au Service conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après.

En outre, SFR sera habilitée à suspendre du Service pour toutes opérations de mise à niveau, de maintenance préventive ou encore d'extension du Réseau. Il est rappelé que la suspension du Service n'entraîne pas l'arrêt de la facturation.

12. RESILIATION DU SERVICE

12.1 Le Service est résilié de plein droit en cas d'expiration, pour quelle que cause que ce soit, du Contrat d'abonnement principal du Client dont les présentes Conditions Particulières constituent l'accessoire. A contrario, en cas de résiliation du Service, le contrat d'abonnement principal du Client se poursuit dans les conditions dudit contrat.

12.2 Le Service peut être résilié à tout moment par le Client auprès du Service Client, en espace SFR ou sur www.sfr.fr rubrique Mon Compte. La résiliation sera effective immédiatement. Le mois en cours sera alors facturé prorata temporis.

12.3 Lorsque la résiliation est à l'initiative de SFR – en cas d'inexécution de l'une de ses obligations par le Client – la dénonciation doit être effectuée moyennant un préavis de (10) jours. Cette résiliation sera notifiée par courrier au Client.

12.4. Conséquences de la résiliation du Service

SFR pourra, dès le terme ou la résiliation du Service, supprimer de ses Plates-formes de Messagerie et d'Hébergement, tous les Comptes de Messageries et d'Hébergement et les Données Client.

Avant la cessation des relations contractuelles entre le Client et SFR, le Client devra sauvegarder ses Données client afin de les conserver, étant précisé qu'à compter de la suppression définitive du Compte de Messagerie ou de l'espace d'Hébergement, les Données client seront irrémédiablement supprimées sur les Plates-formes de SFR. .

Le Client est informé que la résiliation du Service entraîne la perte des données stockées et de l'ensemble des Comptes de Messagerie et d'Hébergement.

Par ailleurs, cette résiliation aura également pour conséquence d'entraîner la suppression définitive et irréversible du Nom de Domaine utilisé par le Client qui retombera alors dans le domaine public et pourra être attribué de nouveau à des tiers sans que la responsabilité de SFR ne puisse être recherchée.

Par ailleurs, le mail de confirmation de résiliation envoyé par SFR, inclura en pièce jointe un document que le client devra remplir s'il veut que l'ensemble de ses coordonnées en qualité de titulaire du Nom de Domaine soit supprimé de l'annuaire des Noms de Domaine

13. DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par SFR ou ses prestataires pour la gestion du compte de l'Utilisateur et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé, réalisée par SFR pour informer ses clients de ses offres et services. SFR se réserve par ailleurs le droit, sauf avis contraire de l'Utilisateur, d'exploiter et de communiquer lesdites informations à des tiers, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et exclusivement à des fins d'étude et d'analyse, ou à des sociétés dans le cadre d'opérations commerciales conjointes ou non, notamment pour des opérations de marketing direct.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant.

Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Pour les Clients Abonnés mobile: SFR Service Clients - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121 - 57757 METZ CEDEX 9.

Pour les clients abonnés neufbox pro : Service Client SFR – neufbox Pro et Ligne Fixe Pro – Données personnelles – TSA 30144 – 94098 CRETEIL CEDEX.

14. LITIGES

Les présentes conditions d'utilisation sont régies par le droit Français. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes doit, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables. A défaut d'accord amiable, tout différend est soumis aux Tribunaux compétents.

15. ANNEXES

Annexe 1 : CHARTE DE NOMMAGE POUR LES NOMS DE DOMAINE « .fr »

Annexe 2 : CHARTE DE NOMMAGE POUR LES NOMS DE DOMAINE « .com », « .net », « .biz », « .org », « .info », « .eu »

ANNEXE 1 - CHARTE DE NOMMAGE POUR LES NOMS DE DOMAINE « .fr »

La charte de nommage correspond au document regroupant l'ensemble des règles qui gouvernent une extension Internet. Ce document couvre tous les aspects administratifs, légaux et techniques des noms de domaine pouvant être enregistrés sous cette extension. La charte de nommage de la zone ".fr" est consultable en ligne sur le site Internet de l'AFNIC, à l'adresse suivante : <http://www.afnic.fr/obtenir/chartes>.

Cette Charte constitue un document contractuel ayant pour but d'assurer une administration harmonieuse des noms de domaine de la zone de nommage concernée, dans l'intérêt de tout demandeur de noms de domaine dans cette zone de nommage.

La Charte de nommage opposable au Client est celle disponible sur le site Internet de l'AFNIC au jour de la réception par cette dernière d'une demande d'Acte d'administration adressée par SFR.

En cas de contradiction entre les dispositions des présentes Conditions particulières et les dispositions de la Charte, ces dernières prévaudront.

Par l'inscription au Service, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Charte applicable au nom de domaine de la zone de nommage « .fr » et en accepter les dispositions.

L'attribution d'un nom de domaine au sein de la zone de nommage en ".fr" n'est possible que pour toute personne morale officiellement déclarée en France ou disposant d'une adresse officielle en France, ou pour toute personne physique résidant en France ou de nationalité française dans le respect des dispositions de la Charte de nommage ".fr".

La Charte de nommage de la zone ".fr" indique également les restrictions concernant l'attribution de certains noms de domaine, par exemple les vérifications complémentaires des noms de domaine en "mairie-xxx.fr", "ville-xxx.fr", "cr-xxx.fr", "cg-xxx.fr".

ANNEXE 2 - CHARTE DE NOMMAGE POUR LES NOMS DE DOMAINE « .com », « .net », « .biz », « .org », « .info », « .eu »

L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) est un organisme américain à but non lucratif ayant pour objet l'attribution des noms de domaine. Cette attribution a été déléguée à différentes Autorités de nommage.

L'ICANN a par ailleurs délégué l'attribution des noms de domaine à des Autorités de nommage ou Registry selon des règles qui leurs sont propres.

Pour les noms de domaine de la zone de nommage ".org", le Registry est la société Public Interest Registry.

Pour les noms de domaine pour la zone de nommage ".com" et ".net", le Registry est la société Verisign GRS.

Pour les noms de domaine pour la zone de nommage ".biz", le Registry est la société Neulevel, Inc.

Pour les noms de domaine pour la zone de nommage ".info", le Registry est la société Afilias.

Pour les noms de domaine de la zone de nommage ".eu", le Registry est l'association EURID.

Le rattachement de chaque zone de nommage à un Registry est susceptible d'évolution.

L'enregistrement d'un nom de domaine ".com", ".net", ".org", « .biz », ".eu" ou ".info" doit être effectué conformément aux règles édictées dans la Charte de Règlement des conflits relatifs aux noms de domaine : "the Uniform Dispute Resolution Policy" (UDRP).

La Charte de Règlement des conflits relatifs aux noms de domaine constitue un document contractuel.

La version opposable au Client est celle disponible sur le site Internet de l'ICANN au jour de la réception par l'Autorité de nommage, d'une demande d'Acte d'administration adressée par le Prestataire ou son Autorité d'Enregistrement.

En cas de contradiction entre les dispositions des présentes conditions particulières et les dispositions de la Charte, ces dernières prévaudront.

Cette Charte de règlement des conflits relatifs aux noms de domaine de l'ICANN étant un document évolutif, il est consultable sur le site : <http://www.icann.com/udrp/udrp-policy-24oct99.htm>.

Par l'inscription au Service, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de Règlement des conflits relatifs aux noms de domaine et en accepter les dispositions.